

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) : Mme AZIHARI

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAGUISE

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) *Le poste de technicien applicatif et sites web du service commun numérique est occupé par un agent contractuel lauréat du concours de technicien principal 2ème classe. Au vu des missions assurées par le service numérique au sein du nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération (notamment les projets web planifiés) et compte tenu de la dissolution à venir du GIE Liber Accès qui finançait pour partie ce poste, je vous demande de créer un poste au service commun numérique sur le grade de technicien principal de 2ème classe à temps complet afin de permettre le recrutement d'un agent fonctionnaire*

2) *Afin de renforcer les effectifs permanents du service commun numérique notamment au secteur support et dans le cadre de l'extension de la Communauté, il vous est demandé de créer un poste de technicien gestionnaire du parc numérique sur le grade d'adjoint technique 2ème classe à temps complet, ce poste étant occupé par un agent contractuel depuis deux ans.*

3) *Suite à la mutation de l'agent « animalier » du chenil (service santé Publique / sécurité civile) au service éducation, je vous propose de créer un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet, à raison de 30/35ème du temps de travail hebdomadaire réglementaire, aux fins de son remplacement. Le poste précédemment créé sur le grade d'adjoint technique 2ème classe sera supprimé après avis du Comité Technique.*

4) *Aux fins d'une meilleure adéquation entre le grade et les fonctions exercées par le responsable du service pays d'Art et d'Histoire et animateur de l'architecture et du patrimoine à la Direction du développement local et de l'aménagement, il est proposé de transformer ce poste créé sur le grade d'attaché territorial à temps complet par un poste créé sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet. Le poste créé précédemment sera supprimé après avis du Comité Technique.*

5) *Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, la communauté d'agglomération a créé les postes relatifs au transfert des personnels des anciennes communautés de communes ar délibération du bureau en date du 19 décembre 2016. Suite à la transmission récente d'arrêtés d'avancements de grade par les anciennes structures intercommunales, il est nécessaire de créer:*

- *un poste de chargé de mission administrative au service commun numérique sur le grade de rédacteur principal 1ère classe à temps complet.*
- *un poste d'agent gardien de la déchetterie sur le grade d'adjoint technique principal 2ème*

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 janvier 2017

n°2

page 2/2

classe à temps non complet, à raison de 20/35ème du temps de travail hebdomadaire réglementaire.

– *Les postes créés précédemment seront supprimés après avis du Comité Technique.*

Il est nécessaire de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 3 du Bureau du 19 décembre 2016 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis des Comités Techniques compétents,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, décident de modifier le tableau des effectifs et créer les postes suivants :

- 1) - 1 poste sur le grade de technicien principal 2ème classe à temps complet.
- 2) - 1 poste sur le grade d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.
- 3) -1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 30/35ème du temps de travail hebdomadaire réglementaire.
- 4) - 1 poste sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet.
- 5) - 1 poste sur le grade de rédacteur principal 1ère classe à temps complet,
- 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe à raison de 20/35ème du temps de travail hebdomadaire réglementaire.

Les coûts de la création de ces postes sont inscrits au budget 2017.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 26/01/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER